

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges  
Service des Actions Educatives  
12326

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**OBJET : Demandes de subventions départementales formulées par des associations et organismes à caractère éducatif. Année 2017 : 3ème répartition**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil Départemental a inscrit au budget 2017 un crédit de 837.000 € destiné à l'attribution de subventions départementales de fonctionnement réservées aux organismes à caractère éducatif.

Les propositions qui vous sont soumises, sont réalisées selon des critères de recevabilité suivants :

Fonctionnement général et projets spécifiques :

- Une année d'existence,
- Domaine : association du champ éducatif en direction de collégiens, dont les activités principales s'effectuent pendant le temps scolaire,
- Siège ou antenne dans les Bouches-du-Rhône,
- Rayonnement départemental.

Spécificité du fonctionnement général :

- Pas de financement si l'activité de l'association est en lien avec une autre politique publique de la collectivité. Il appartient alors à la délégation concernée de se prononcer sur la subvention départementale,
- Montant des subventions en fonction de la représentativité et des priorités départementales.

Particularités des projets spécifiques :

- En lien avec les priorités départementales,
- Reconnaissance par la direction référente de la politique publique concernée,

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL